Accusé de réception en préfecture 091-219101292-20220930-VI 2022VI541-DE Reçu le 04/10/2022

# Ville de Cerny

### Essonne

## **EXTRAIT DU REGISTRE** DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 septembre 2022

Date de convocation : 23 septembre 2022 Nombre de conseillers en exercice : Date d'affichage: 23 septembre 2022

Nombre de conseillers présents :

23 16

Nombre de conseillers votants :

18

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 30 septembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire de Cerny, à la suite de la convocation adressée le 23 septembre 2022.

Étaient présents :

Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI,

M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, MM. MIKOLAJCZAK, PLUMET, Mmes FILLATRE, TRIMBOUR, MM. FILLATRE, VUITRY, Mme MATISSE, M. MERLET, Mme VUITRY

Ont donné pouvoir : Mme Nadine-Françoise MAUGERE à Mme Marie-Claire CHAMBARET

Mme Alexandra BOURBIER à Mme Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI

Absente excusée :

Mme Chrystelle LEPAGE

Etaient absents:

M. CARNOT, Mme LAUTRU, M. DUBOIS, Mme DENOYER,

A été désignée Secrétaire de séance : M. François LACOMME

## N° 2022 / VI / 5 - 4.1: Personnel communal:

## Modification du tableau des effectifs

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.511-5 et suivants,

VU le décret nº 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration,

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

VU le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints territoriaux d'Animation,

VU le tableau des effectifs.

CONSIDÉRANT le besoin identifié au sein du service administratif de la commune,

CONSIDÉRANT la demande d'intégration de la filière animation d'un agent technique ayant bénéficié d'une mobilité interne,

CONSIDERANT la nécessité de modifier le tableau des effectifs, L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ

#### - Création d'emplois permanents à temps complet :

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Catégorie	Nombre de poste	ETP
Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif	C1	1	1
Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation	C1	1	1

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.